

# 1<sup>er</sup> Rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet de ligne nouvelle de métro E  
du centre-ville de Lyon vers Alai  
(Tassin-la-Demi-Lune)  
Concertation continue

Lucien BRIAND et Claire MORAND  
désignés par la Commission nationale  
du débat public

Le 25 mai 2021

# 1<sup>er</sup> Rapport intermédiaire de la concertation continue

## Projet de ligne nouvelle de métro E du centre-ville de Lyon vers Alai (Tassin-la-Demi-Lune)

Sous l'égide des garants de la CNDP : Lucien BRIAND jusqu'à mai 2020 puis Claire MORAND

Pour me contacter : [claire.morand@garant-cndp.fr](mailto:claire.morand@garant-cndp.fr)

Site de la concertation post : <http://www.sytral.fr/560-projet.htm>

Site de la CNDP : <https://www.debatpublic.fr/projet-nouvelle-ligne-metro-entre-lyon-quartier-alai-a-tassin-demi-lune>

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
Les dates clés de la démarche de participation engagée sous l'égide de la CNDP .....	3
La mission du garant.e .....	3
<b>FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET</b> .....	<b>4</b>
<b>RAPPEL DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA SUITE DE LA CONCERTATION PREALABLE</b> ...	<b>6</b>
<b>ACTUALITES LIEES AU PROJET</b> .....	<b>7</b>
Poursuite des études jusqu'à juin 2020 .....	7
Adoption du nouveau Plan de Mandat (2021-2026) du SYTRAL le 17 décembre 2020.....	7
<b>QUE S'EST-IL PASSE CETTE ANNEE EN MATIERE DE PARTICIPATION ?</b> .....	<b>8</b>
Le suivi des engagements du porteur de projet .....	8
Avis du garant sur le déroulement de la concertation.....	12
Les arguments exprimés.....	13
<b>LA SUITE DE LA CONCERTATION CONTINUE</b> .....	<b>14</b>
<b>PRECONISATIONS DU GARANT SUR LA SUITE DE LA CONCERTATION CONTINUE ET DEMANDE DE PRECISIONS AU RESPONSABLE DU PROJET</b> .....	<b>14</b>

## PREAMBULE

A la suite de la concertation préalable sur le projet de ligne nouvelle de métro E du centre-ville de Lyon vers Alaï (Tassin-la-Demi-Lune), menée du 4 mars au 6 mai 2019, le SYTRAL a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue. La Commission nationale du débat public a chargé Lucien BRIAND jusqu'en mai 2020 puis Claire MORAND, à partir de cette date, de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 des garants, couvrant la période de mai 2019 à mai 2021. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant les deux années écoulées et il indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.

### Les dates clés de la démarche de participation engagée sous l'égide de la CNDP

- 11 juillet 2018 : La CNDP est saisie par le SYTRAL
- 4 mars au 6 mai 2019 : concertation préalable menée par Messieurs Jean-Claude RUYSSCHAERT et Lucien BRIAND
- 05 juin 2019 : Publication du bilan des garants
- 28 juin 2019 : Publication de la décision du porteur de projet
- 28 juin 2019 : début de la concertation continue, sous l'égide de M. Lucien BRIAND
- 4 mai 2020 : démission de M. Lucien BRIAND
- 6 mai 2020 : poursuite de la concertation continue, sous l'égide de Mme Claire MORAND
- 25 mai 2021 : Publication du 1er rapport intermédiaire

### La mission du garant.e

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le garant.e fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le.a garant.e s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

Le garant.e reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat publique concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

## FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

### Maitre d'ouvrage : LE SYTRAL

Le projet de création d'une nouvelle ligne E de métro depuis l'ouest de l'agglomération lyonnaise est porté par le Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL), agissant en tant qu'autorité organisatrice des transports de la Métropole de Lyon et du département du Rhône

### Contexte du projet :

L'idée de desservir l'ouest de l'agglomération lyonnaise par un mode lourd est ancienne, et l'idée d'une connexion du plateau du 5ème arrondissement par le métro avait déjà été envisagée lors de la construction de la ligne D à la fin des années 80.

Plus récemment, des études portant sur l'opportunité et la faisabilité d'un transport en mode lourd reliant le secteur d'Alaï au centre de l'agglomération ont été inscrites dans le plan de mandat 2015-2020 du SYTRAL, ainsi qu'au Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2017-2030.

Menées de novembre 2016 à janvier 2018, les études de faisabilité ont porté sur quatre champs principaux :

- Les caractéristiques des quartiers desservis.
- La modélisation de la fréquentation de chaque tracé à l'horizon 2030, en lien avec le choix du mode de transport.
- Les caractéristiques et les impacts de l'insertion des tracés et des stations.
- Les coûts et les délais estimés.

Douze scénarios ont été étudiés et comparés au cours des études de faisabilité, autour de cinq terminus différents et de quatre typologies de lignes.

Une analyse multicritère a permis d'identifier deux variantes comme potentiellement envisageables, au vu des caractéristiques techniques locales :

- Un scénario Alaï – Bellecour.
- Un scénario Alaï - Hôtel de Ville.

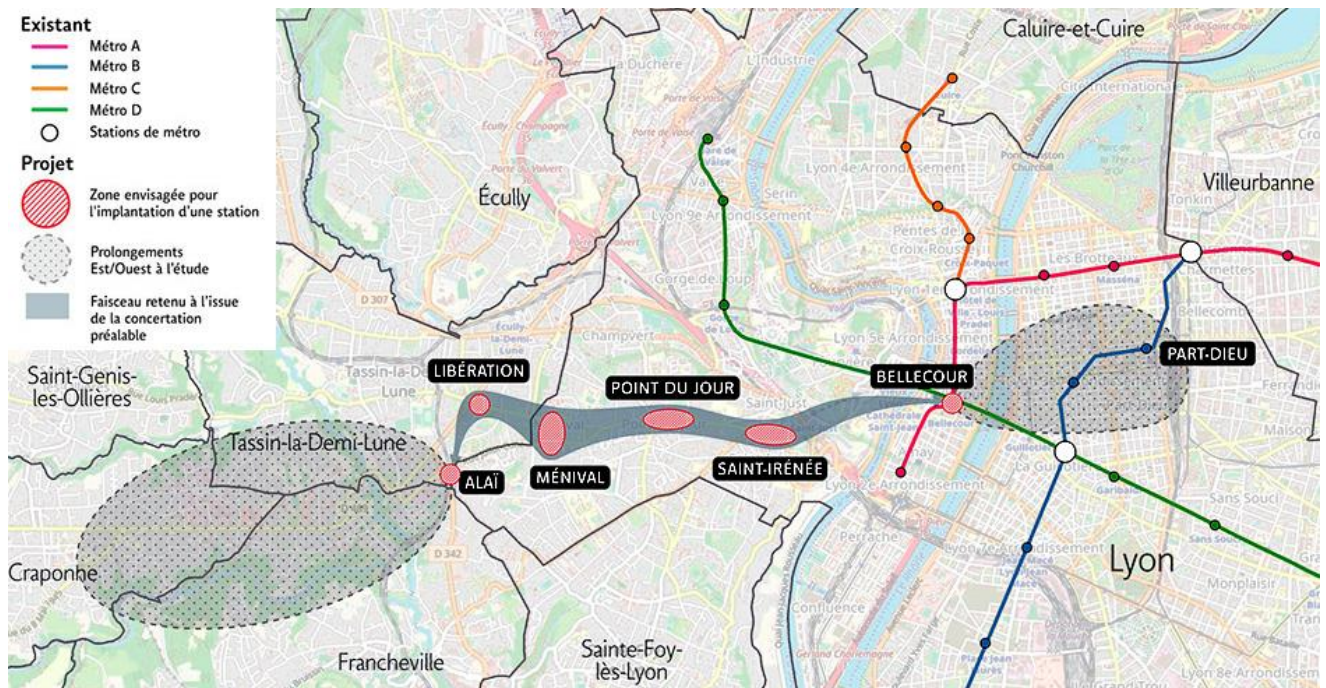
Chaque tracé comprend une combinaison de plusieurs stations possibles.

Même si le projet soumis à la concertation portait sur la réalisation d'un métro avec deux variantes, la concertation a permis de débattre de l'opportunité d'une telle ligne ainsi que du choix du mode.

### Localisation du projet :

Le projet de tracé de la nouvelle ligne de métro E s'étend du secteur de la gare d'Alaï, à Tassin-la-Demi-Lune, en limite de Francheville, jusqu'au centre de Lyon.

A l'issue de la concertation, le SYTRAL a choisi de commander une étude complémentaire pour étudier la faisabilité d'un prolongement de la ligne E plus à l'est jusqu'à la gare Part-Dieu.



Le tracé et ses options suite à la concertation préalable

### Objectifs du projet selon le MO :

- **Améliorer la desserte depuis l'ouest de l'agglomération lyonnaise vers le centre** en affinant le maillage des transports collectifs structurants afin de réduire la part de la voiture sur ce territoire marqué par des niveaux de congestion automobile élevés et ainsi améliorer la qualité de l'air (44% de véhicules particuliers contre 26% sur Lyon-Villeurbanne, taux de motorisation : 1,01/ménage contre 0,75 sur Lyon-Villeurbanne).
- **Améliorer le cadre de vie quotidien des riverains et usagers** leur offrant une mobilité adaptée et des espaces de vie apaisés.
- **Accompagner le développement urbain et les évolutions démographiques et économiques des secteurs desservis** (+8% de croissance de la population entre 2010 et 2015 contre 6% pour Lyon-Villeurbanne. +19% de capacité de développement résidentiel identifiée d'ici à 2030 dans le cadre du PLU-H).

### Caractéristiques principales :

- Ligne nouvelle en correspondance avec les lignes de métro A et D
- 6 000 m d'infrastructures en tunnel avec 6 stations
- Une fréquentation journalière estimée entre 50 000 et 75 000 voyageurs. Près de 16 000 voyageurs en période de pointe du soir.
- 10 minutes pour relier Alai à la presque île de Lyon

**Coût :** Le coût initial (avant concertation et décision de prolongation jusqu'à Part-Dieu) du projet est estimé entre 1 et 1,2 milliard d'euros.

### Calendrier :

2016-2018 : Etudes de faisabilité

2018-2020 : Etude préliminaires et techniques complémentaires pour étudier la faisabilité d'un prolongement de la ligne E jusqu'à la gare Part-Dieu ainsi que plus à l'Ouest

Du 4 mars au 6 mai 2019 : concertation préalable

17 décembre 2020 : Adoption du nouveau Plan de Mandat 2021- 2026 :

- Le projet de métro E n'est pas inscrit dans le Plan de Mandat, mais il n'est pour autant pas abandonné
- Une grande consultation des habitants pour dessiner l'extension du métro avec la proposition de 4 projets structurants dont le métro E est prévue pour l'automne 2021.

## RAPPEL DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA SUITE DE LA CONCERTATION PREALABLE

La concertation préalable a permis de mettre en évidence le besoin largement partagé d'une solution efficace pour améliorer la desserte de l'ouest lyonnais, par la création d'un « mode lourd ».

Dans sa délibération du 28 juin 2019, le SYTRAL prend différents engagements pour faire suite aux recommandations inscrites dans le bilan de la concertation préalable.

Ces engagements portent notamment sur les points suivants :

- **La publication d'un bilan exhaustif et détaillé des avis émis lors de la concertation préalable**, de manière à capitaliser les contributions en toute transparence. Le SYTRAL propose de publier sur la plateforme dédiée au projet la délibération et ses annexes. L'une des annexes étant la présentation des enseignements de la concertation, elle vise à établir un bilan exhaustif et détaillé des avis émis lors de la concertation préalable.
- **La réalisation d'études techniques complémentaires** afin :
  - D'étudier la faisabilité d'un prolongement de la ligne E jusqu'à la gare Part-Dieu avec mise en service dès l'horizon 2030 ;
  - D'étudier les solutions alternatives développées dans les contre-projets aux contributions et faire un retour aux participants vis-à-vis de la crédibilité technique et de la faisabilité potentiellement des solutions exposées ;
  - D'étudier des modes de transports alternatifs pour améliorer le rabattement de certains quartiers vers les futures stations du métro E.

Sur ces points, le SYTRAL s'engage à inclure ces études soit dans le cadre des études préliminaires, soit dans le cadre d'études complémentaires.

- **L'anticipation des enjeux relatifs à l'implantation des stations.** Les garants préconisent notamment de :
  - Prendre en compte le risque d'engorgement du réseau viaire autour du terminus Alaï. Le SYTRAL s'engage à étudier cette problématique dans le cadre des études de conception du projet.
  - Prendre en compte les flux d'usagers et les risques routiers associés dans les critères de sélection des choix des stations. Ceci correspond bien aux fondamentaux des projets menés par le SYTRAL.
  - Concevoir les aménagements intérieurs des stations en prenant en compte leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Le SYTRAL a bien prévu que l'ensemble des stations de la nouvelle ligne E soit accessible aux personnes en situation de handicap.
  - Tenir le public informé de l'avancement des études environnementale, archéologiques ou encore géologiques en amont de l'enquête publique.
  - Impliquer le public dans les études relatives à l'intégration urbaine et paysagère des futures stations.
  - Utiliser le chantier actuel de prolongement de la ligne B comme un démonstrateur, de manière à permettre au public de mieux appréhender la phase travaux.

En réponse à ces 3 recommandations, le SYTRAL confirme sa volonté d'informer et concerter tout au long du projet.

- **La mise en œuvre de solutions temporaires pour répondre au déficit en transport en commun de l'Ouest**



**Lyonnais** : Le SYTRAL indique qu'il travaille en permanence à l'amélioration des performances de ses réseaux et à l'adaptation de l'offre aux besoins des usagers.

- **La poursuite du travail engagé avec les autres autorités organisatrices de la mobilité et exploitants des autres réseaux de transports, tant sur les aspects de billettique et tarification unique que des gestions des réseaux et interconnexion.** Le SYTRAL indique que ce sujet est bien plus large que celui de la présente concertation et que de nombreux travaux sont menés en ce sens et seront poursuivis.

## ACTUALITES LIEES AU PROJET

### Poursuite des études jusqu'à juin 2020

Suite à la concertation, le périmètre d'études du projet s'est étendu à l'est vers Part-Dieu (Vilette) et à l'ouest vers Charial (limite Craponne/Francheville).

Les études préliminaires :

- Sur le périmètre initial : se sont poursuivies courant 2019 et ont été rendues par Egis en fin d'année 2019 en version provisoire,
- Sur les périmètres étendus : ont été lancées en septembre 2019 et le rendu a été réalisé en février 2020 en version provisoire.

Les différentes études ont été rendues en version provisoire uniquement et n'ont donc pas été diffusées dans le cadre de la concertation préalable.

Les campagnes de sondage géotechniques et le diagnostic des bâtiments avoisinants ont été lancées en octobre 2019, accompagnées par un dispositif de communication (articles sur le site internet, bâches sur site et flyers).

Les principaux enseignements de ces études, présentées lors de la réunion d'échange du 27/04/2021 avec le SYTRAL, sont les suivants :

- les études préliminaires ont confirmé le scénario avec les stations envisagées : Bellecour, Sainte Irénée, Point du Jour, Libération et Ménival.
- Les études incluant un prolongement plus à l'ouest ont été réalisées par le SYTRAL. Elles conduisent à privilégier une extension vers l'ouest jusqu'à Francheville Bel Air (avec une station supplémentaire) sans pour autant aller au-delà.

### Adoption du nouveau Plan de Mandat (2021-2026) du SYTRAL le 17 décembre 2020

Le projet de Métro E n'a pas été intégré dans le plan de mandat 2021 – 2026 du SYTRAL, mais il n'est pas, pour autant, abandonné. En effet, avant de prendre sa décision sur le calendrier de la poursuite du projet, le SYTRAL a programmé une grande consultation des habitants (non réglementaire) pour dessiner l'extension du réseau de métro : <http://www.sytral.fr/624-presentation.htm>. A l'automne 2021, 4 projets de métro structurants seront proposés aux habitants :

- L'extension de la ligne A vers Meyzieu ZI
- L'extension de la ligne B vers Caluire et Rilleux
- L'extension de la ligne D vers la Duchère
- La ligne E entre Part-Dieu et Francheville Craponne.

Un des objectifs de cette consultation est notamment de définir les priorités en matière de développement du réseau métro.

Cette démarche est en phase avec l'incitation émise par les garants dans leur bilan en juin 2019, encourageant le SYTRAL à faire participer le public dès la phase d'émergence des projets en lien avec l'élaboration de son plan de mandat.

Début 2022, si le projet de Métro E est jugé prioritaire, les différentes études à mener pour la réalisation du projet reprendront activement.

## **QUE S'EST-IL PASSE CETTE ANNEE EN MATIERE DE PARTICIPATION ?**

### **Le suivi des engagements du porteur de projet**

Le suivi des engagements du porteur de projet est réalisé dans le tableau suivant :



Recommandation des garants	Position du SYTRAL dans sa délibération du 28 juin 2019	Avancement au 10/05/2021
<b>Etablir et publier un bilan exhaustif et détaillé des avis émis lors de la concertation préalable, de manière à capitaliser les contributions en toute transparence</b>	En réponse, il est proposé de publier sur la plateforme dédiée au projet la délibération et ses annexes. La présentation des enseignements de la concertation, constituant l'une de ces annexes, vise notamment à établir le bilan exhaustif et détaillé des avis émis lors de la concertation préalable.	La délibération et le bilan sont en ligne. Il sera également disponible sur la future plateforme participative globale.
<b>Réaliser des études techniques complémentaires :</b>		
Etudier la faisabilité d'un prolongement de la ligne E jusqu'à la gare Part-Dieu avec mise en service dès l'horizon 2030	Il est proposé d'étendre le périmètre des études en cours à ce prolongement jusqu'à la Part-Dieu Est	Le SYTRAL a réalisé les études. Les scénarios ne sont pas conclusifs, car aucun choix n'est optimal. La correspondance à la ligne B, le positionnement du terminus, tous ces éléments restent ouverts.
Etudier les solutions alternatives développées dans les contre-projets joints aux contributions, et faire un retour aux participants vis-à-vis de la crédibilité technique et de la faisabilité potentielle des solutions exposées	Il est proposé d'analyser ces solutions alternatives en vue de la future enquête d'utilité publique, si le projet de nouvelle ligne de métro E était inclus dans le plan de mandat 2020 - 2026.	Le SYTRAL indique que ces solutions alternatives seront analysées dans le cadre des études relatives au dossier d'enquête publique, si la poursuite de l'opération ligne E étaient actée par l'exécutif du SYTRAL.
Etudier des modes de transports alternatifs pour améliorer le rabattement de certains quartiers vers les futures stations du métro E	Il est indiqué que dans le cadre des études préliminaires, il est bien prévu d'étudier toute solution ou aménagement permettant d'améliorer l'attractivité et la performance globale de la nouvelle ligne de métro E.	L'étude des modes alternatifs permettant l'améliorer le rabattement de certains quartiers aux futures stations a été intégrée dans les études préliminaires.
<b>Anticiper les enjeux relatifs à l'implantation des stations</b>		
Prendre en compte le risque d'engorgement du réseau viaire autour du terminus à Alaï, via le renforcement du réseau de transports en commun en direction de ces stations et la mise en place de parking relais déportés	En réponse, et dans la mesure où le SYTRAL ne peut s'engager à suivre une recommandation qui préconise une solution sur le fond sans étude, il est néanmoins proposé d'étudier cette problématique dans le cadre des études de conception du projet.	Le SYTRAL indique que tous ces éléments sont à reprendre suite à l'abandon du projet Anneau des Sciences.

<p>Prendre en compte les flux d'usagers et les risques routiers associés dans les critères de sélection des choix des stations, en anticipant la mise en place de mesures d'accompagnement dédiées à la sécurisation.</p>	<p>En réponse, il est indiqué que proposer des aménagements sûrs est un des fondamentaux de la conduite des projets du SYTRAL</p>	<p>Le SYTRAL indique que tous ces éléments sont à reprendre suite à l'abandon du projet Anneau des Sciences.</p>
<p>Concevoir les aménagements intérieurs des stations en prenant en compte leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>Il est indiqué que toutes les stations du réseau TCL sont accessibles et qu'il est bien prévu que celles de la nouvelle ligne de métro E le soient également</p>	<p>Le SYTRAL indique que les études préliminaires ont bien intégré ces éléments, comme pour l'ensemble des stations du réseau. C'est une préoccupation constante du SYTRAL, une expérimentation est d'ailleurs en cours sur le volet autisme : <a href="http://magazine.sytral.fr/ligne-bleue-faciliter-reperage-autistes/">http://magazine.sytral.fr/ligne-bleue-faciliter-reperage-autistes/</a></p>
<p>Tenir le public informé de l'avancement des études environnementales, archéologiques ou encore géologiques en amont de l'enquête publique</p>	<p>Il est proposé, conformément à la délibération du 3 avril 2018, de confirmer la volonté d'informer et concerter tout au long du projet. Les modalités des phases suivantes de concertation seront délibérées ultérieurement, en fonction de l'inscription de la nouvelle ligne de métro E dans le plan de mandat 2020 - 2026</p>	<p>Tout au long du second semestre 2019, le SYTRAL a régulièrement informé le public des actualités sur le projet, en publiant des articles sur son site internet <a href="http://metro-e-sytral.fr">http://metro-e-sytral.fr</a> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Article sur la délibération du SYTRAL suite au bilan des garants</li> <li>- Article sur le lancement des études préliminaires vers l'est et l'ouest</li> <li>- Article sur les campagnes de sondage géotechnique</li> <li>- Article sur les études de flux à la station Bellecour</li> </ul> <p>Des bâches et des flyers ont été réalisés pour informer les riverains des sondages géotechniques menés près de chez eux (automne 2019/hiver 2020). Les entreprises en charge des campagnes de reconnaissance des avoisinants ont également été outillées de flyers dédiés pour expliquer la nature de leur campagne.</p> <p>Le quotidien Le Progrès a fait paraître un article dédié aux fouilles archéologiques, le 20 janvier 2020.</p>

<p>Impliquer le public dans les études relatives à l'intégration urbaine et paysagère des futures stations</p>	<p>Il est proposé, conformément à la délibération du 3 avril 2018, de confirmer la volonté d'informer et concerter tout au long du projet. Les modalités des phases suivantes de concertation seront délibérées ultérieurement, en fonction de l'inscription de la nouvelle ligne de métro E dans le plan de mandat 2020 - 2026</p>	<p>Le SYTRAL a réalisé les études (sans le présenter).</p>
<p>Utiliser le chantier actuel de prolongement de la ligne B comme un démonstrateur, de manière à permettre au public de mieux appréhender la phase travaux</p>	<p>Il est proposé, conformément à la délibération du 3 avril 2018, de confirmer la volonté d'informer et concerter tout au long du projet. Les modalités des phases suivantes de concertation seront délibérées ultérieurement, en fonction de l'inscription de la nouvelle ligne de métro E dans le plan de mandat 2020 -2026</p>	<p>Des journées portes ouvertes ont été réalisées les 25, 26 et 27 octobre 2019.</p>
<p><b>En réponse au déficit de transport en commun de l'ouest lyonnais, envisager la mise en œuvre de solutions temporaires jusqu'à la mise en œuvre du projet</b></p>	<p>Il est indiqué que le SYTRAL travaille en permanence sur l'amélioration des performances de ses réseaux, à l'adoption de l'offre au besoin et à l'amélioration de la qualité de service. Ainsi, les lignes les plus en tensions sont améliorées, cette année par exemple, 20 lignes de bus ont été renforcées, dont la C24, C21, 49 et 2Ex sur le réseau car du Rhône</p>	<p>Le SYTRAL poursuit son travail d'amélioration et d'adaptation de l'offre avec notamment sur le secteur une augmentation de la fréquence en heure de pointe du C19 et un renfort de l'offre en période estival ; un renforcement de l'offre de la ligne 49 en heure de point et un élargissement de l'heure de pointe ; un renforcement d'offre en période estivale des lignes C20 et C24 ; mise en service de la ligne 65 en période estivale ; passage en bus articulés de la ligne C21 et amélioration de l'offre en heures creuses ; renfort en heures plaines des lignes 14, 45, 46, 49, 55 et 90</p>
<p>Poursuivre et accroître le travail engagé avec les autres autorités organisatrices de la mobilité et les exploitants des autres réseaux de transports, tant sur les aspects de billettique et tarification unique que de gestion des réseaux et interconnexions.</p>	<p>Ce sujet étant bien plus large que le projet soumis à concertation, il est proposé de ne pas en tenir compte dans le cadre de la présente délibération, bien que le travail, initié très en amont de la concertation de la nouvelle ligne de métro E et du bilan de la CNDP, sera évidemment poursuivi.</p>	<p>Le SYTRAL deviendra un EPL (établissement public local) au 1er janvier 2022. Des discussions sont en cours sur les volets billettique et tarification unique.</p>

## Avis du garant sur le déroulement de la concertation

La concertation continue a démarré dès le 2ème semestre 2019 avec différentes actions d'informations du public. Le site internet dédié à la concertation préalable <http://metro-e-sytral.fr> a été maintenu avec la possibilité de participer.

Le compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2020 entre le SYTRAL et M. BRIAND, garant nommé par la CNDP présente les différentes actions réalisées entre juillet 2019 et février 2020 :

- Tout au long du second semestre 2019, le SYTRAL a régulièrement informé le public des actualités sur le projet, en publiant des articles sur son site internet <http://metro-e-sytral.fr> :
  - Article sur la délibération du SYTRAL suite au bilan des garants
  - Article sur le lancement des études préliminaires vers l'est et l'ouest
  - Article sur les campagnes de sondage géotechnique
  - Article sur les études de flux à la station Bellecour
  - Ces articles peuvent être retrouvés sur la page suivante :  
[http://www.sytral.fr/TPL\\_CODE/TPL\\_ACTUALITE/PAR\\_TPL\\_IDENTIFIANT/5090/559-metro-e.htm](http://www.sytral.fr/TPL_CODE/TPL_ACTUALITE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/5090/559-metro-e.htm)
- Par ailleurs des bâches et des flyers ont été réalisés pour informer les riverains des sondages géotechniques menés près de chez eux.
- Les entreprises en charge des campagnes de reconnaissance des avoisinants ont également été outillées de flyers dédiés pour expliquer la nature de leur campagne.
- Le quotidien Le Progrès a fait paraître un article dédié aux fouilles archéologiques, le 20 janvier 2020.

En parallèle de la poursuite des études sur le tracé initial et les deux prolongements, une concertation institutionnelle, sous forme d'ateliers, a été organisée avec les partenaires du SYTRAL : SPL, Villes, Métropole, etc. L'objectif était principalement d'étudier plus finement l'implantation des stations et leur intégration urbaine (architecturale, paysagère, impact sur les circulations...).

**Les 1ers mois de la concertation continue ont permis une bonne information de l'avancement du projet. Ce processus de mise à disposition d'information sur les études et campagnes en cours était tout à fait adapté à la période de consolidation des études préliminaires.**

Suite à l'adoption du Plan de mandat 2021-2026, début 2021, le maître d'ouvrage a supprimé le site dédié à la concertation préalable et au démarrage de la concertation continue : <http://metro-e-sytral.fr> et a regroupé des informations sur le métro E sur 3 pages internet :

- <http://www.sytral.fr/560-projet.htm>
- <http://www.sytral.fr/562-calendrier.htm>
- <http://www.sytral.fr/561-cartographie.htm>

**Aucune des pages n'indiquait clairement que la concertation continue se poursuivait.**

**La page calendrier ne présentait pas clairement les grandes étapes du calendrier.** A la lecture du calendrier, le public n'avait pas suffisamment d'informations pour comprendre que le projet de métro E n'était pas abandonné, mais qu'il n'était pas inscrit dans le plan de mandat 2021-2026 et que le maître d'ouvrage avait fait le choix de lancer une grande consultation pour prioriser les investissements en termes d'extension du réseau métro. En outre, une partie de l'information disponible en 2020 a été retirée des nouvelles pages dédiées à la concertation continue sur le Métro E, notamment les articles sur l'avancement des études, la réalisation des sondages géotechniques... **La complétude de l'information n'était plus assurée.**

Lors d'une réunion avec Monsieur le Député Cyrille Isaac-Sibille et Madame Carine Frappa-Rousse son assistante parlementaire, Monsieur le Député a souligné que la concertation n'était plus effective et que des informations avaient été supprimées du site dédié à la concertation. Il a également regretté que la consultation prévue dans le cadre du plan de mandat 2021-2026 pour prioriser l'extension des métros ne soit pas une concertation garantie par un garant.

Au regard des objectifs de la concertation continue :« **les publics doivent pouvoir suivre facilement les étapes d'avancement du projet, y être associés pour participer, tout particulièrement à l'approche de décisions clés devant être prises par le maître d'ouvrage et surtout en être informés régulièrement** », le processus de concertation, en place entre début 2021 et avril 2021 n'apportait pas suffisamment de transparence au public et ne lui permettait pas de participer. Il nécessitait donc d'être amélioré.

Suite aux rencontres avec le SYTRAL du 12 mars 2021 et du 27 avril 2021, la garante a demandé l'actualisation des pages internet avec

- **Une information claire que la concertation continue est en cours.** Par exemple, la page calendrier pourrait indiquer que la concertation continue a démarré en juin 2019 et qu'elle se poursuit.
- **La remise en ligne de l'ensemble des documents disponibles depuis le démarrage de la concertation continue** afin de garantir la transparence de l'information du public.
- **La mise en place d'un système de questions / réponses** permettant à chaque participant de poser des questions, d'obtenir des réponses, de faire part de son avis ou de déposer des documents
- **La reprise de l'historique des contributions du public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage depuis le démarrage de la concertation continue.**

Le SYTRAL a déjà apporté des modifications sur les pages internet relatives à la concertation continue sur le projet de métro E. Quatre rubriques sont maintenant disponibles :

- <http://www.sytral.fr/560-projet.htm> : cette page présente brièvement le projet, rappelle que la concertation continue est en cours et indique une adresse mail pour poser des questions, obtenir des réponses, transmettre des documents,
- <http://www.sytral.fr/563-concertation.htm> : cette page reprend l'ensemble des éléments concernant la concertation préalable et rappelle que la concertation continue se poursuit,
- <http://www.sytral.fr/562-calendrier.htm> : il reprend de façon très clair les prochaines étapes clés pour le projet
- <http://www.sytral.fr/561-cartographie.htm> : cette page présente la cartographie du projet soumis à la concertation continue.

L'ensemble des préconisations devraient être prises en compte dès la mise en ligne de la rubrique métro E sur la plateforme dédiée aux concertations menées par le SYTRAL. Cette plateforme devrait être disponible fin juin 2021.

**Ces premières modifications, indispensables, permettent à nouveau au public d'avoir une information claire sur l'état d'avancement du projet et de participer.**

## Les arguments exprimés

Depuis mai 2019, plus de 30 rencontres partenariales ont été organisées avec les villes, la Métropole, l'Agence d'Urbanisme, les services de l'Etat, SNCF Réseau, VNF CNR... afin de travailler sur l'insertion des stations et les enjeux liés à la phase travaux.

Plusieurs enjeux ont été mis en évidence :

- L'insertion de la station sur le secteur Alaï devra prendre en compte le développement urbain du secteur, l'interface avec le centre Aquavert, et les possibilités d'intermodalité.
- L'insertion de la station Libération devra être compatible avec les projets de la Ville et de la Métropole sur le secteur,
- Dans le cas de l'implantation d'une station sur le secteur Part-Dieu, elle devra être compatible avec le projet Part-Dieu et le projet de Nœud Ferroviaire Lyonnais,
- Durant la phase chantier, l'intérêt du transport fluvial a été souligné. La nécessité de maintenir les continuités urbaines durant cette phase de travaux a également été évoquée.

Pour le grand public, ces 2 premières années de concertation continue ont plutôt pris la forme d'une phase d'information. Il n'y a pas eu de contributions du public fin 2019 et durant l'année 2020. Depuis le début de l'année 2021, 6 contributions ont interrogés sur l'avancement du projet, son abandon éventuel ou son articulation avec le transport par câble. Le SYTRAL a répondu à l'ensemble de ces contributions.

## LA SUITE DE LA CONCERTATION CONTINUE

Les prochaines étapes concernant le projet sont :

- La consultation publique sur les projets de métros A, B, D et E qui aura lieu à l'automne 2021
- La priorisation des projets de métro à mener dans le cadre du plan de mandat 2021-2026 qui aura lieu fin 2021
- La reprise active des études et de la concertation continue si le projet de métro E est jugé prioritaire.

Afin de faire connaître ces différentes étapes, le SYTRAL prévoit de réaliser une courte vidéo présentant ce calendrier. Cette courte vidéo sera relayée avant la fin du mois de juin :

- Par mailing aux personnes inscrites sur la newsletter ligne E,
- Via une newsletter mobile & réseaux sociaux du SYTRAL.

L'objectif étant aujourd'hui d'informer le public sur les étapes du calendrier, le SYTRAL ne juge pas opportun l'organisation d'une réunion publique. Le projet de Métro E n'ayant pas été inscrit dans le plan de mandat 2021-2026, les études se sont arrêtées et ont été rendues pour la plupart dans une version provisoire. Elles ne peuvent donc pas être partagées avec le public. Mobiliser des participants, sans pouvoir leur apporter d'informations nouvelles, ne semble pas pertinent.

Le projet de métro E rejoindra la plateforme participative créée par le SYTRAL d'ici fin juin.

## PRECONISATIONS DU GARANT SUR LA SUITE DE LA CONCERTATION CONTINUE ET DEMANDE DE PRECISIONS AU RESPONSABLE DU PROJET

Afin de garantir une information claire et transparente et de permettre la participation du public, il est demandé au SYTRAL dans le cadre de la mise place des éléments relatifs à la concertation continue sur le métro E sur la plateforme dédiée aux concertations du SYTRAL de :

- a. **Remettre en ligne l'ensemble des documents, actualités disponibles depuis le démarrage de la concertation continue** afin de garantir la transparence de l'information du public.

- b. **Mettre en place un système de questions / réponses** permettant à chaque participant de poser des questions, d'obtenir des réponses, de faire part de son avis ou de déposer des documents
- c. **Reprendre l'historique des contributions du public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage depuis le démarrage de la concertation continue.**

La concertation pour le transport par câble dans l'ouest lyonnais devrait démarrer à l'automne 2021. Afin de limiter le risque de confusion des participants, il conviendrait que le maître d'ouvrage rende clair et compréhensible les choix du SYTRAL en matière de transports en commun dans la région de l'ouest Lyonnais.

Dans la mesure où le projet de Métro E serait jugé prioritaire suite à la consultation des habitants sur l'extension du réseau, il est enfin recommandé au SYTRAL d'impliquer davantage le public dans les études à venir, via le partage d'informations mais aussi via la réalisation d'ateliers, réunions collectives, etc. dès lors que les thématiques étudiées s'y prêtent. L'insertion des stations est notamment un sujet propice aux échanges avec les habitants du territoire.



## ANNEXES

- **Annexe 1 : Lettre de mission du garant de la concertation continue**



Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)